

# Les troubles moteurs

# Les troubles moteurs : conseils pour la classe

## Petites astuces

- Cette liste est non exhaustive. Elle est une aide et regroupe différentes adaptations à utiliser en fonction des besoins particuliers de l'élève.

# Les troubles moteurs : conseils pour la classe

- **Petit matériel :**

- outils de traçage avec poignées
- antidérapants
- ciseaux adaptés
- différents outils scripteurs (stylos / crayons adaptés)
- caches de couleur
- guide-ligne
- aimants
- scratch
- pâte à fixe
- surligneurs (ex : consigne surlignée, repères de couleur)

# Les troubles moteurs : conseils pour la classe

- **Ordinateur :**

- police : Arial ou Verdana OBLIGATOIRE
- police agrandie (14 minimum)
- interligne : 1,5
- espace accru entre chaque mot
- clavier visuel (logiciel gratuit clavicom)
- clavier adapté : guide-doigts, couleurs vives, caractères grossis
- souris adaptées (joysticks, connecteurs...)

# Les troubles moteurs : conseils pour la classe

- **Mobilier :**

- plan incliné
- hauteur de la table
- encoches
- chaises et assises ergonomiques

# Les troubles moteurs : conseils pour la classe

- **Face au travail :**
- Il ne faut pas oublier que les enfants dyspraxiques rencontrent de grandes difficultés à exécuter un geste ou sont dans l'impossibilité à automatiser les enchaînements moteurs qui se déclenchent normalement à l'évocation d'un but. Les résultats sont fluctuants.
- Il est donc primordial de supprimer certains obstacles ou simplifier la tâche. La copie peut être épuisante et nécessite un coût attentionnel d'où le rôle de l'AVS qui peut devenir la troisième main. Les aides sont à appliquer en fonctions des besoins. Besoins qui évoluent.

# Les troubles moteurs : conseils pour la classe

L'élève est soumis à de nombreuses tâches :

- Ecrire / s'exprimer à l'oral
- Visualiser / se représenter
- Lire / comprendre
- Planifier les actions dans le temps
- Mémoriser / rechercher
- Dénombrer / calculer
- Répéter / s'orienter dans l'espace
- Il faut créer des conditions environnementales propices à l'atteinte des buts souhaités.

# Les troubles moteurs Les troubles moteurs : conseils pour la classe

- donner des consignes simples, une à la fois
- rappeler les consignes, les faire verbaliser par l'élève
- vérifier par des questionnement
- apporter une aide méthodologique
- aménager les documents
- apporter un cadre de travail ritualisé
- aider à la gestion du matériel (des cahiers, des classeurs...)



# Les troubles moteurs : conseils pour la classe

- photocopier les cours ( la copie peut être épuisante et nécessite un coût attentionnel/ l'écoute est primordiale pendant une explication)
- donner une présentation claire et aérée
- dégager le plan de travail
- solliciter, encourager, féliciter l'élève
- recentrer l'élève sur la tâche en cours
- savoir attendre les réponses
- parler lentement, soigner sa prononciation
- ne pas trop parler

# Les troubles moteurs : conseils pour la classe

- ménager des pauses
- souligner les progrès
- accorder de l'importance au processus de résolution et pas seulement au résultat
- amener l'élève à prendre conscience de son échec (l'erreur est source d'apprentissage)
- éviter de créer des situations d'apprentissage stressantes et insécurisantes

# Les troubles moteurs : le rôle de l'AVS

## Enjeux de l'action de l'AVS:

- Participer à l'acquisition de l'autonomie de l'élève en situation scolaire.
- Lui permettre de passer du degré 3 au degré 2, puis du degré 2 au degré 1 compte tenu des besoins de compensation du handicap :
  - 1 - Autonomie (quand l'élève fait par lui-même totalement, spontanément, habituellement et correctement) ;
  - 2 - Semi-autonomie (quand au moins une fois une de conditions n'est pas remplie) ;
  - 3 - Dépendance (quand l'élève ne fait pas par lui-même, ni totalement, ni spontanément, ni habituellement, ni correctement)

# Les troubles moteurs : le rôle de l'AVS

- **Aide à l'installation de l'élève dans les conditions de sécurité et de confort**

De façon générale :

- Repérer les lieux avec l'enfant et lui apprendre à s'installer
- Lui apprendre à maîtriser le matériel spécifique afin qu'il l'utilise seul dans les limites de sa déficience.

Pour l'enfant présentant une DÉFICIENCE MOTRICE

Tenir la porte mais le laisser l'ouvrir. Vérifier la bonne assise de l'enfant. Ne pas lui changer de place. Avoir une place adaptée pour ne pas gêner les autres tout en restant intégré au groupe. Prévoir de l'espace pour les déplacements de l'AVS. Sécuriser les alentours.	Ne pas accomplir des tâches réalisables par l'élève. Prendre le temps d'observer l'élève. Mettre en place les adaptations matérielles nécessaires en prenant en compte le handicap avec l'équipe éducative ou l'équipe de suivi de scolarisation. Faire participer l'élève dans la mesure de ses capacités	Anticiper et prévoir le temps nécessaire aux activités. Faire appel aux autres élèves de la classe chaque fois que c'est possible.
---	---	---

# Les troubles moteurs : le rôle de l'AVS

- **Participation à l'organisation matérielle et pédagogique de certaines activités**

De façon générale :

- Ne jamais faire à la place de l'élève
- Si celui-ci ne peut faire les gestes de façon coordonnée, se les faire dicter par l'élève.

Pour l'enfant présentant une DÉFICIENCE MOTRICE

Apporter le matériel et laisser l'enfant le gérer sur sa table. Inciter à attraper ses cahiers quand c'est possible. Disposer d'un jeu de livres en double. Sortir le matériel non accessible. Demander à l'élève de dicter les gestes à accomplir à sa place	Prévoir un endroit de rangement. Prévoir le temps nécessaire pour s'organiser. Laisser l'élève tâtonner. N'intervenir que pour garder le contact avec le cours.	Se concerter avec l'enseignant afin qu'il prévoit une activité dans laquelle l'élève peut intervenir seul dans les limites de son handicap. Si besoin, être l'outil de l'élève mais ne pas faire à sa place.
---	--	---

# Les troubles moteurs : le rôle de l'AVS

- **Répétition et/ou reformulation des consignes (relayer les discours et les actions de l'enseignement)**

De façon générale :

- Ne pas reformuler de façon systématique toutes les consignes.
- Laisser l'élève faire la demande à l'enseignant s'il ne comprend pas.
- Dire au professeur de s'adresser à l'élève et non à l'AVS.

Pour l'enfant présentant une DÉFICIENCE MOTRICE

Ne pas aller au-delà des informations données par l'enseignant.	Possibilité de prendre des notes en parallèle pour compléter la prise de note de l'élève	
---	--	--

# Les troubles moteurs : le rôle de l'AVS

- **Aide à la prise de notes/faciliter l'autonomie et l'organisation de l'élève « à son poste de travail »**

De façon générale :

- Organiser le plan de travail de façon à le rendre fonctionnel et efficace.
- Privilégier pour la prise de notes l'outil le plus adapté en fonction du handicap.

Pour l'enfant présentant une DÉFICIENCE MOTRICE

Aider quand l'enfant est fatigué ou qu'il y a trop à écrire. Lui laisser faire son travail et n'intervenir que quand la fatigue apparaît.	Mémoriser les consignes s'il n'a pas pu les noter. Rendre accessible la prise du matériel. Bien dissocier ce qui relève du handicap	Adapter le poste de travail avec l'aide d'un ergothérapeute. Mettre à disposition le matériel nécessaire à portée de mains.
--	---	--

# Les troubles moteurs : le rôle de l'AVS

- Soutien au maintien de l'attention

De façon générale :

- Laisser l'enseignant faire les remarques nécessaires à l'élève. Ne pas les faire à sa place.
- Laisser le plus possible l'enfant être un élève de ce professeur comme les autres.
- Laisser l'enseignant gérer les « absences » communes au groupe classe.



# Les troubles moteurs : le rôle de l'AVS

- **Accompagnement en situation d'évaluation (des acquis scolaires)**

De façon générale :

- Ne jamais faire à la place de l'élève.
- Ne compenser que le handicap.
- Laisser l'enfant se tromper.

Pour l'enfant présentant une DÉFICIENCE MOTRICE

Connaître à l'avance les objectifs prévus et les compétences visées dans l'évaluation afin de prévoir et d'anticiper les obstacles matériels et physiques à la passation de l'épreuve.	Compenser uniquement les difficultés motrices. Adapter le temps.	Etre rédacteur sous la dictée de l'élève si cela s'avère nécessaire
--	---	---

# Les troubles moteurs : le rôle de l'AVS

- **Accompagnement aux toilettes, en récréation**

De façon générale :

- N'intervenir qu'en cas de besoin spécifique lié au handicap.
- En récréation, se mettre en retrait le plus possible, tout en surveillant discrètement si nécessaire.

Pour l'enfant présentant une DÉFICIENCE MOTRICE

Lui apprendre à se laver les mains, à être propre et le laisser faire de plus en plus en fonction du degré de déficience.	Voir le personnel médical pour les gestes adaptés	Apprendre aux autres élèves à adapter les jeux.
---	---	---

# Conséquences sur les apprentissages et la vie scolaire des différentes formes de handicap moteur

## Des ressources documentaires : des associations

- Site de l'APF (Association des paralysés de France)
- <http://www.apf.asso.fr/>
- Site de l'AFM (Association française contre les myopathies)
- [www.afm-telethon.fr/](http://www.afm-telethon.fr/)
- Site de la Fondation Motrice
- <http://www.lafondationmotrice.org/>